

Le marquage CE des granulats

Le laboratoire Eurofins LEM Matériaux est spécialisé dans l'analyse des granulats :

- plans de contrôle annuel de la production,
- réalisation de l'ensemble des essais relatifs au marquage CE.

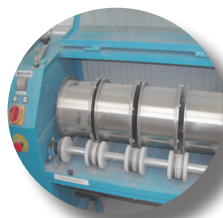
LE MARQUAGE CE DES PRODUITS DE LA CONSTRUCTION

Il constitue le signe visible que les produits qui en sont revêtus, ont le droit d'être librement mis sur le marché dans l'ensemble des pays de la Communauté.

Il atteste, sous la responsabilité du fabricant ou de son représentant, de la conformité d'un produit à l'ensemble des dispositions des directives qui le concernent.

C'est un passeport obligatoire depuis juin 2004, y compris pour le marché national et doit figurer sur les bons de livraison.

Il est destiné en priorité aux autorités de contrôle (DGCCRF, douanes...).



Nos analyses

- Analyse granulométrique
- Qualité des fines (équivalent de sable, bleu)
- Essai Los Angeles
- Essai Micro-Deval
- Résistance au sulfate de magnésium
- Résistance au gel
- Dosage des chlorures
- Dosage du soufre total
- Détection de matières organiques
- Caractérisation alcali réaction
- Identification pétrographique

Eurofins LEM Matériaux

**Tel. +33(0)3 88 911 911
Fax +33(0)3 88 916 531**

www.eurofins.fr

Repères réglementaires

Système d'attestation

« 2+ » pour les produits destinés à des usages soumis à de strictes exigences de sécurité

« 4 » pour les produits destinés à des usages non soumis à de strictes exigences de sécurité

Normes

- NF EN 12620 « Granulats pour béton »
- NF EN 13139 « Granulats pour mortier »
- NF EN 13043 « Granulats pour mélanges bitumineux et enduits »
- NF EN 13242 « Graves traitées et non traitées »
- NF EN 13055-1 « Granulats légers »
- NF EN 13383-1 « Enrochements »
- NF EN 13450 « Granulats pour ballasts »

- Directive produits de construction 89/106/CEE du 21 décembre 1988
- Directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993
- Décision EU du 9 octobre 1998
- Arrêté du 27 juin 2003
- Divers avis ministériels reprenant les références des procédures d'attestation de conformité

ainsi que les normes harmonisées applicables, fixées par la commission européenne en fonction des produits - granulats/fillers/enrochements - et de leurs usages prévus, soumis ou non à de strictes exigences de sécurité

6 raisons de choisir Eurofins

Laboratoire accrédité COFRAC

Pour les essais sur les roches et granulats (programme 23). Portées communiquées sur demande

L'assistance de nos experts

Disponibilité de nos experts pour vous assister dans le cadre des arrêtés relatifs au Marquage CE

Transmission électronique des résultats

Selon vos exigences (par mail et par interface internet)



Gestion de la logistique

Transports Express assurés dans toute la France vers notre laboratoire accrédité



Préparation - conditionnement

Mise à disposition de sacs de prélèvement afin de faciliter le prélèvement et le transport des échantillons pour vos analyses

Analyses complémentaires

Mesures d'empoussièrement
Analyses environnementales

Contact Eurofins

Eurofins LEM Matériaux

20 rue du Kochersberg
BP50047
67701 SAVERNE CEDEX
Tél. + 33 (0)3 88 911 911
Fax. + 33 (0)3 88 916 531

Informations techniques et commerciales

Tél. +33(0)3 88 02 15 62
materiaux@eurofins.com

www.eurofins.fr